

BOMPAS - Commune - 09

Séance du Mardi 25 Mars 2025

Délibération N° DE_2025_06

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	8
Date de la convocation : 11/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion de la Mairie), sous la présidence de Joseph GONCALVES.

Présents : Joseph GONCALVES, Jacqueline NAVARRO, Stéphanie EYCHENNE, Cédric AUGÉ, Aurore CHAILLOU, Adelino DE SOUSA, Willy NIITSOO

Représentés : Manuel GONCALVES représenté par Joseph GONCALVES

Absents et Excusés : Marie-Claire ESTEVES, Fabrice RENAUDON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie EYCHENNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Réalisation d'un prêt court terme pour avance de TVA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traverse d'agglomération sur la RD 618 ainsi que le plan de financement afférent. Il indique qu'il serait préférable de contracter un prêt court terme de 30 000 € pour compenser l'avance de TVA et présente la proposition reçue de la Caisse d'Epargne.

*Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire,
et après en avoir délibéré,*

- ◆ DECIDE pour le financement de cette opération, de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt d'un montant total de 30 000 euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du Prêt = 30 000 €
Durée d'amortissement = 2 ans
Périodicité des échéances = semestrielle
Index = taux fixe
Amortissement = in fine
Taux d'intérêt annuel fixe = 2.86 %
Frais de dossier = 150 €

- ◆ MANDATE Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision et pour la signature de tous les documents.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Joseph GONCALVES



DE_2025_06